



CEMBRE

CONDITIONS GÉNÉRALES POUR L'UTILISATION DES MARQUES CEMBRE

Les présentes conditions générales régissent l'utilisation des marques déposées par l'entreprise :

CEMBRE S.p.A., dont le siège social est situé Via Serenissima 9, Brescia, Italie, C.F. 00541390175

(ci-après dénommée « **CEMBRE S.p.A.** » ou « **propriétaire** »)

par les parties suivantes :

- distributeurs italiens et étrangers ;
- clients et fournisseurs, partenaires industriels et commerciaux en général ;
- filiales étrangères, leurs distributeurs, clients et fournisseurs.

(ci-après dénommés « **concessionnaires** »)

AVANT-PROPOS

- CEMBRE S.p.A. est propriétaire de marques et de logos d'une notoriété et d'une diffusion considérables dans le monde entier (ci-après dénommés collectivement : « **la marque** ») ;
- les concessionnaires souhaitent obtenir une licence d'utilisation de la marque, conformément aux conditions décrites ci-dessous ;
- les concessionnaires utilisent la marque exclusivement pour la promotion et la commercialisation des produits CEMBRE.



CEMBRE

1) OCTROI DE LA LICENCE

a) OBJET DE LA LICENCE

En acceptant la demande visée au point d) du présent article, CEMBRE S.p.A. accorde au concessionnaire le droit personnel, global, non exclusif, non transférable et libre de redevances d'utiliser la ou les marques :

- CEMBRE®
- Agil-E
- CRIMPSTAR®
- GENIUSPRO®
- INKGENIUS®
- LABELSTICKONSYS
- MARKETline
- MARKINGENIUS®
- MAXIblock®
- MAXIbrass®
- MAXlinox
- MG2
- MG3
- MG4
- MK1 MARK-KING
- ND
- OELMA
- PRESSFIT®
- RINGCABLESYS
- ROBOKATTA®
- Robust-A
- ROLLY1000
- ROLLY2000
- ROLLY3000
- SICURCLIPS®
- SIGNCABLESYS
- SPIRALBLOCK®
- TEMPORAIL®
- TERMOBLOCK
- TERMOCOIL
- TERMOROLL
- TERMOSTRIP
- ZETAblock®
- ZETAmmini®
- ZETApiù®

La marque suivante, propriété de CEMBRE GmbH (filiale à 100 % de CEMBRE S.p.A.), est également soumise aux présentes conditions générales :

- IKUMA®

y compris toute traduction de ces noms dans des langues autres que la langue d'enregistrement.

Le droit d'utilisation sera automatiquement étendu à toute nouvelle marque créée par CEMBRE S.p.A. pendant la durée du présent accord, sauf opposition expresse de la part de la société propriétaire. La licence couvre également les images et rendus de produits du catalogue du propriétaire.



CEMBRE

b) FINALITÉS

- Promotion du produit et de la marque du propriétaire dans la documentation commerciale, les vidéos, les médias sociaux, les foires commerciales, sur le web ;
- Références pour des activités et projets réalisés par les concessionnaires en faveur de CEMBRE.

c) MÉTHODES D'UTILISATION

Le concessionnaire ne peut utiliser ou reproduire la marque avec des formes, des dimensions, des couleurs et des proportions autres que celles qui sont expressément décrites dans l'**Annexe A** et l'**Annexe A-bis**.

Le département marketing de CEMBRE S.p.A. est chargé de coordonner l'utilisation de la marque et des images sur tous les supports d'«identité d'entreprise» tels que, par exemple, les en-têtes de lettres, les formulaires et les imprimés, les publications, les affiches, le matériel publicitaire et les objets divers.

d) DEMANDE DE LICENCE POUR L'UTILISATION DE LA MARQUE

Le concessionnaire s'engage à envoyer au département marketing de CEMBRE S.p.A. une demande de licence (**Annexe B**) contenant :

- une description de l'utilisation prévue de la marque ;
- un projet/échantillon des matériaux et supports sur lesquels la marque sera reproduite.

La demande sera confirmée par une lettre d'autorisation (**Annexe C**), qui peut délimiter davantage l'étendue de l'utilisation de la marque.

Si le département marketing estime que la marque ne peut pas être utilisée dans la forme préparée par le demandeur, il émet une lettre de refus d'autorisation (**Annexe D**), en proposant les modifications nécessaires.

e) PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le concessionnaire accepte et reconnaît que CEMBRE S.p.A. détient tous les droits, titres et intérêts relatifs à la marque. En aucun cas la licence de marque accordée aux concessionnaires ne peut être interprétée comme une concession implicite, par implication ou autrement, de droits de propriété intellectuelle de CEMBRE S.p.A. autres que l'utilisation autorisée de la marque.

En aucun cas, la licence d'utilisation accordée en vertu du présent document ne permet au concessionnaire de créer des sites web et/ou d'enregistrer ou d'utiliser de toute autre manière des domaines Internet contenant une ou plusieurs des marques énumérées ci-dessus, tant en Italie qu'à l'étranger, avec n'importe quelle extension et dans n'importe quelle langue.

La violation de cette clause entraînera la révocation immédiate de la licence d'utilisation de la marque et la demande d'annulation ou de transfert gratuit du domaine, sans préjudice du droit de CEMBRE de réclamer une indemnisation pour les dommages directs, indirects et d'image subis du fait de la violation.



CEMBRE

2) INTERDICTION DE TRANSFERT

La licence accordée est personnelle. Le concessionnaire ne peut en aucun cas céder, transférer ou accorder une sous-licence pour l'utilisation de la marque (ou de tout droit accordé en vertu des présentes) sans l'accord écrit préalable de CEMBRE S.p.A.

3) OBLIGATIONS DU CONCESSIONNAIRE

a) Le concessionnaire doit indiquer clairement le lien entre la marque utilisée et les produits et services de CEMBRE S.p.A. afin d'éviter tout risque de confusion avec les produits et services d'autrui. La marque doit être clairement liée aux produits CEMBRE et maintenue distincte des produits concurrents ; elle ne peut en aucun cas être utilisée en relation avec des produits autres que les produits CEMBRE.

b) Le concessionnaire reconnaît que CEMBRE S.p.A. est le propriétaire unique et exclusif de la marque. Le concessionnaire s'engage à utiliser la marque d'une manière qui ne porte aucunement atteinte aux droits de la société propriétaire sur la marque et à n'effectuer aucune action susceptible de nuire de quelque manière que ce soit à la réputation de la marque et/ou de la société propriétaire, y compris, sans s'y limiter, les utilisations qui pourraient être définies comme déplaisantes ou illégales ou dont le but ou l'objectif est d'encourager des activités illégales, pendant la période de validité de la licence d'utilisation de la marque ou par la suite.

Le concessionnaire s'engage à ne pas adopter, utiliser ou enregistrer de dénomination sociale, de nom commercial, de marque de fabrique, de marque de service ou de certification, ou d'autres indications similaires, qui contiennent en tout ou en partie la marque objet de la licence.

c) L'usage de la marque par le concessionnaire vaut comme preuve d'utilisation conformément aux dispositions relatives à la conservation de la marque et bénéficie au propriétaire de la marque. Le concessionnaire accepte de fournir cette preuve d'utilisation à la demande du propriétaire.

d) Toute initiative visant à créer des sites web et/ou à enregistrer ou à utiliser des domaines Internet contenant une ou plusieurs des marques susmentionnées, tant en Italie qu'à l'étranger, avec n'importe quelle extension et dans n'importe quelle langue, est soumise à l'autorisation préalable du département marketing du propriétaire, qui en régleme également les modalités et les contenus.

Les liens vers www.cembre.com ou d'autres sites de l'entreprise ne peuvent se faire qu'en relation avec des sites hôtes qui ne fournissent pas de contenu illégal, diffamatoire, frauduleux ou portant atteinte aux droits d'autrui. L'utilisation du lien doit dans tous les cas être expressément autorisée par le propriétaire.

Le propriétaire n'est pas responsable du contenu et des services offerts par le site hôte. Les seules informations techniques et commerciales considérées comme contraignantes pour CEMBRE S.p.A. sont celles qui sont publiées et diffusées par le biais de ses sites institutionnels.



CEMBRE

4) SUPERVISION ET ACTIONS CORRECTIVES

- a) La société propriétaire est habilitée à effectuer des contrôles, même sans préavis, dans les locaux du concessionnaire afin de vérifier l'usage correct de la marque.
- b) Si la société propriétaire détecte, soit directement, soit à la suite de rapports, un usage de la marque qui n'est pas conforme aux conditions du présent accord, le concessionnaire est tenu de prendre immédiatement des mesures correctives afin de conserver la licence.

En cas de manquement grave ou d'absence de mesures correctives, la société propriétaire peut, à sa discrétion, suspendre ou révoquer la licence.

- c) Si le concessionnaire a connaissance d'une violation par un tiers de l'usage de la marque, il doit en informer immédiatement le propriétaire et coopérer avec lui afin d'obtenir la cessation de cette violation.

5) EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

La société propriétaire sera dégagée de toute responsabilité et indemnisée de toute action judiciaire ou administrative et de toute demande d'indemnisation pour des dommages, directs ou indirects (y compris la perte de bénéfices commerciaux), intentés par des tiers à la suite de la diffusion, de la distribution et de l'utilisation de la marque par le concessionnaire, quelle que soit la nature de cette responsabilité (rupture de contrat ou autre), et même si CEMBRE S.p.A. a été expressément informée de l'éventualité de tels dommages. En aucun cas, CEMBRE S.p.A. ne pourra être tenue responsable de tout dommage résultant de l'utilisation de la marque par le concessionnaire en violation des termes et conditions de la licence d'utilisation de la marque.

6) DURÉE DE LA LICENCE D'UTILISATION DE LA MARQUE

- a) La licence d'utilisation de la marque est accordée pour la durée suivante :
 - i. Distributeurs italiens et étrangers : la licence est accordée sur la base d'un contrat de distribution régulier signé avec le propriétaire et pour la même durée que le contrat de distribution ; aucune licence ne peut être accordée en l'absence d'un contrat de distribution signé ;
 - ii. Clients, fournisseurs, partenaires industriels et commerciaux : la licence est accordée pour la même durée que la relation contractuelle ;
 - iii. Filiales étrangères : la licence est accordée sans limite de temps.

La licence peut être révoquée à tout moment par la société propriétaire, moyennant un préavis. La résiliation du contrat ou de la relation de fourniture avec les parties visées aux points i. et ii. ci-dessus entraîne automatiquement la révocation de la licence, sans préavis.



CEMBRE

La révocation est en tout état de cause ordonnée dans les cas suivants :

- non-respect répété des conditions d'usage de la marque ;
- faillite ou autre procédure d'insolvabilité engagée par le concessionnaire ;
- utilisation de la marque dans des conditions illégales ou frauduleuses ;

sans préjudice du droit du propriétaire à être indemnisé de tout dommage.

De même, le concessionnaire peut à tout moment notifier par écrit au propriétaire sa renonciation à l'usage de la marque.

- b) En cas de révocation ou de résiliation, pour quelque raison que ce soit, de la licence d'utilisation, le concessionnaire cessera immédiatement tout usage de la marque.

7) CONTREPARTIE DE L'USAGE DE LA MARQUE

La licence est accordée à titre gratuit.

Toutefois, le propriétaire se réserve le droit d'introduire à l'avenir des redevances pour l'usage de la marque, sous réserve du droit de retrait du concessionnaire en cas de désaccord sur le montant des redevances.

8) DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent accord est régi par le droit italien et tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution sera soumis à la compétence du tribunal de Brescia.

CEMBRE S.P.A.

Rév. 2021/11

Annexe « A » : Marques (version figurative)

 CEMBRE	 CEMBRE	
	 Cembre	Agil-E
Crimpstar®	 GENIUSPRO	
LABEL <i>stick-onsys</i>	MARKET line	MARKIN Genius
MK1 mark-king	MAXI block®	MAXI brass®
MAXI inox®	 MARKINGENIUS 2	 MARKINGENIUS 3



CEMBRE



		
		
		
		
		
		
		



CEMBRE

Annexe « A-bis » : Marques (version figurative)

		
---	--	--



CEMBRE



Annexe B

Demande d'autorisation d'utilisation de la marque

CEMBRE S.p.A.
Via Serenissima 9
25135 Brescia
à l'attention du département
Marketing
trademark@cembre.com

Coordonnées du demandeur

Nom et prénom _____	
En tant que représentant de _____	
Adresse _____	
Téléphone _____	E-mail _____

Zone de diffusion de l'initiative

☐ Italie	☐ Autre État (préciser lequel) _____
---------------------------------	---

Matériaux et supports sur lesquels la marque sera reproduite (à joindre à la demande)		
☐ Affiches	☐ Brochures/dépliants	☐ Pages web/bannières
☐ Lettre d'information	☐ En-têtes de lettres	☐ Emballages
☐ Matériel pour les foires, les événements, les expositions	☐ Autres	

But de l'utilisation

Le demandeur s'engage à respecter les conditions générales d'utilisation des marques CEMBRE publiées sur www.cembre.com, dont il déclare avoir pris connaissance.

Date

Cachet et signature du demandeur



CEMBRE

Annexe C Autorisation d'utiliser la marque

À l'attention de

En relation avec votre demande, nous vous accordons par la présente l'autorisation d'utiliser notre marque, en rappelant les limitations et spécifications contenues dans les conditions générales d'utilisation des marques CEMBRE publiées sur www.cembre.com, que vous avez lues et acceptées. La marque concédée ne peut être utilisée qu'en relation avec les produits CEMBRE et limitée aux matériaux suivants reçus en projet et approuvés par le propriétaire :

-
-
-

Toute nouvelle extension devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation.

Date

Cachet et signature du propriétaire



CEMBRE



Annexe D

Refus de l'autorisation d'utiliser la marque

À l'attention de

Dans le cadre de votre demande, nous vous informons que nous ne sommes pas en mesure d'accorder l'autorisation pour les projets soumis à notre approbation, pour les raisons suivantes :

Le problème peut être résolu de la manière suivante :

Nous vous invitons donc à soumettre à nouveau le matériel en suivant les instructions ci-dessus afin de régulariser votre situation.

Nous vous rappelons également que l'utilisation de la marque est soumise aux conditions générales d'utilisation des marques CEMBRE publiées sur www.cembre.com, que vous avez lues et acceptées.

Cordialement,

Date

Cachet et signature du propriétaire